Catégorie action exemplaire
Prix "Particuliers et Agriculteurs"

Installation de capteurs solaires thermiques dans une copropriété privée
Copropriété "Les Alouettes", Echirolles (38)

La résidence "Les Alouettes" est une copropriété privée de 104 logements répartis en trois immeubles construits à la fin des années 60.
La gestion et le fonctionnement sont assurés par un conseil syndical bénévole qui a engagé depuis la construction un certain nombre de travaux visant à maîtriser les charges, notamment les charges énergétiques.
En 2001, Gérard Terrier, copropriétaire, convainc le conseil syndical de l'intérêt pour la copropriété de mettre en place des capteurs solaires pour préchauffer l'eau sanitaire et d'entreprendre des travaux d'optimisation de l'installation énergétique existante.
Ainsi, la copropriété est équipée depuis l'été 2003 de 70 m² de capteurs thermiques. L'étanchéité de la toiture de la terrasse accueillant les capteurs a été refaite à cette occasion.
Cette installation, mise en place dans des logements privés gérés bénévolement, représente à ce titre une action exemplaire et novatrice. En effet, si le solaire thermique est devenu courant dans les logements collectifs gérés par les offices HLM, il reste encore très rare dans les copropriétés privées.
Gageons que cette expérience réussie, menée qui plus est dans une commune engagée dans une démarche de développement durable à travers un Agenda 21 local, fera des émules !

Le témoignage de Gérard Terrier
Responsable du Conseil syndical de la copropriété

L'installation de capteurs solaires thermiques dans une copropriété privée représente une première en Rhône-Alpes.
Comment avez vous mené à bien ce projet ?
En 1986, alors que le ravalement des façades de la copropriété était à l'ordre du jour, j'ai soumis au conseil syndical une liste de travaux qui permettaient une amélioration du confort et des performances énergétiques des logements. Parmi les actions préconisées : l'installation de panneaux solaires thermiques. La totalité des travaux étant estimée à 2,5 millions de francs, des priorités ont été avancées et le projet solaire n'en faisait pas partie.
Les travaux entrepris (isolation par l'extérieur des pignons des édifices et des plafonds des caves, ajout à la chaudière de récupérateurs à condensation, pose de double vitrage...) ont permis des économies d'énergie conséquentes avec une réduction de 30 % des consommations énergétiques !
Grâce à ces résultats remarquables, il n'a pas été difficile de convaincre en 2000 le conseil syndical et de confier à l'Ageden la réalisation d'une étude d'opportunité pour la mise en place de panneaux solaires pour l'eau chaude sanitaire. Une étude de faisabilité a ensuite été conduite en 2001, par le bureau d'études Tecsol.
Devant les résultats positifs de ces études, le conseil syndical a accueilli favorablement le projet.

Restait à convaincre les copropriétaires ?
Oui, de nombreuses réunions d'information auprès des copropriétaires ont été organisées pour leur présenter le projet et leur expliquer le fonctionnement d'une telle installation.
Une assemblée générale extraordinaire a été organisée en 2002 et, au terme d'une discussion animée, 70 % des votants ont émis un avis favorable au projet !

Deux ans après la mise en fonctionnement, les résultats sont-ils satisfaisants ?
Tout à fait ! Ils dépassent même les estimations de la Garantie de Résultats solaires de 30 % et les coûts liés au préchauffage de l'eau ont diminué de 30% par rapport à une utilisation unique de gaz naturel, évitant ainsi, chaque année, l'émission d'environ 17 tonnes de CO_2 dans l'atmosphère !
Plusieurs conseils syndicaux de copropriété ont d'ailleurs déjà visité l'installation.
Espérons que ce projet réussi puisse servir d'exemple et soit reproduit dans de nombreuses copropriétés !

Contact : Gérard Terrier - g.terrier@ville-echirolles.fr

70 m² de capteurs solaires thermiques installés sur le toit

Quelques chiffres

DONNÉES TECHNIQUES
70 m² de capteurs
Production solaire : 710 kWh/m² an
Energie d'appoint : gaz naturel

DONNÉES ÉCONOMIQUES
Coût de l'ensemble des travaux (étanchéité, installation solaire...) : 102 476 € TTC
Coût de l'installation solaire : 62 191 € TTC
Subventions
ADEME : 28 000 €
Région Rhône-Alpes : 14 438 €

Ballons d'eau chaude de 4 000 litres

Les acteurs

MANDATAIRE
Gérard Terrier, Responsable du Conseil syndical de la Copropriété

BUREAU D'ÉTUDES
Tecsol, Perpignan (66)

ACCOMPAGNATEURS DE L'ACTION
Ageden à Grenoble (38), Asder (Garantie de résultats solaires) à Chambéry (73)